

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 18 juin 2015

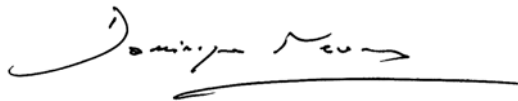
M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3879-2014, Phase 4.
Causes tarifaires 2014-2015 et 2015-2016 de Gaz Métro
***Demande de renseignement no. 4 à Gaz Métro par l'Association québécoise de
lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).***

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 4 à Gaz Métro par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* en Phase 3 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.
c.c. La demanderesse et les intervenants.

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3879-2014 – PHASE 4**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 4

À GAZ MÉTRO

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

TABLE DES MATIÈRES

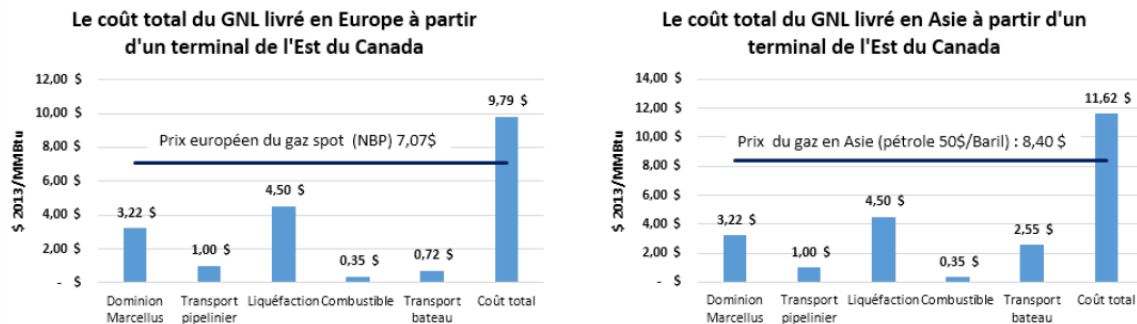
A.	LES CONTEXTES ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ET PRÉVISIONS DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2016-2019.....	2
B.	LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) - HORIZON 2016-2018.....	8
C.	LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP).....	19
D.	LE PROGRAMME DE RABAI À LA CONSOMMATION (PRC) POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS ET PETITS CII	20
E.	LES INVESTISSEMENTS	21
F.	LES COÛTS DE LA PARTICIPATION DE GAZ MÉTRO AU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)	24
G.	LES INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX TROP-PÉRÇUS EN DISTRIBUTION	28

A. LES CONTEXTES ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ET PRÉVISIONS DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2016-2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-1

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Graphique 12, page 29 :

Graphique 12



Source : PIRA

Demande(s) :

- a) Ne serait-il pas plus logique de comparer le coût total du GNL livré en Asie à partir d'un terminal situé sur la côte ouest du Canada?
- b) Veuillez fournir cette comparaison.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-2

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Tableau 4, page 47 :

Marché financier – moyenne du 5 au 15 janvier 2015

Prix du gaz naturel à (\$CAN/GJ)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
AECO	2,92	3,26	3,48	3,66
		11,6%	6,7%	5,2%
Empress	3,09	3,38	3,60	3,74
Croissance		9,4%	6,5%	3,9%
AECO/Empress	94,5%	96,4%	96,7%	97,9%
Dawn	3,80	3,99	4,17	4,32
Croissance		5,0%	4,5%	3,6%
Empress/Dawn	81,3%	84,7%	86,3%	86,6%
NYMEX - Henry HUB	3,76	4,09	4,30	4,45
Croissance		8,9%	5,1%	3,5%
Dawn/NYMEX - Henry HUB	101,2%	97,6%	97,0%	97,1%

Demande(s) :

- a) Veuillez préciser si les résultats annuels montrés au tableau 4 proviennent de la pondération des volumes mensuels. Veuillez expliquer le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-3

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Tableau 5, page 47 :

Hypothèses retenues (\$CAN/GJ)

	octobre	nov.mars	avr.-sept.	année
2015-2016				
AECO	2,64	3,03	2,87	2,92
Prix à Empress	2,79	3,22	3,04	3,09
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	2,87	2,92	3,16	3,04
2016-2017				
AECO	2,98	3,40	3,19	3,26
Prix à Empress	3,14	3,54	3,28	3,38
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	3,24	3,28	3,43	3,35
2017-2018				
AECO	3,25	3,69	3,34	3,48
Prix à Empress	3,34	3,84	3,43	3,59
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	3,45	3,52	3,65	3,58
2018-2019				
AECO	3,40	3,85	3,55	3,66
Prix à Empress	3,49	3,94	3,61	3,74
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	3,68	3,68	3,82	3,75

Demande(s) :

- a) Pour l'année 2018-2019, la ligne «*Prix du service de fourniture du gaz naturel*» montre une prévision du prix au mois d'octobre égale au prix des mois d'hiver. Ce sont des résultats différents des autres années où le prix d'octobre est inférieur aux prix de l'hiver qui suit. Les prix d'octobre à AECO et à Empress sont eux inférieurs aux prix de l'hiver qui suit. Veuillez expliquer ces éléments.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-4

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Tableau 9, page 50 :

	(\$US/T CO ₂)	Taux de change	(\$US/T CO ₂)
2015-2016	13,31	0,83	16,04
2016-2017	14,66	0,83	17,66
2017-2018	19,52	0,84	23,24
2018-2019	20,95	0,84	24,94

Demande(s) :

- a) Nous vous suggérons que le titre de la troisième colonne devrait être libellé en dollar canadien et non en dollar américain. Veuillez rectifier le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-5

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Tableau 15, page 57 :

DESCRIPTION	Prévision Cause 2015	Révision 5/7 2015
	10 ⁶ m ³	10 ⁶ m ³
1. Livraisons au 30 septembre 2014 (après interruptions)	2 914,9 *	2 971,6 **

Demande(s) :

- a) Les astérisques ne sont pas visibles sur la page. À quoi correspondent-elles ? Veuillez rectifier la pièce le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-6

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, page 108, lignes 15 à 18 :

Le Tableau 34 présente les volumes projetés de la clientèle continue visée par la régression pour les cinq hivers historiquement les plus froids, en fonction du calcul décrit ci-dessus, soit uniquement les conditions climatiques. L'hiver 2013-2014 présente le volume projeté le plus élevé et constitue alors l'hiver extrême des 30 dernières années.

- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 92, lignes 8 à 10

Le Tableau 30 présente les volumes projetés reliés à la température de la clientèle continue pour les cinq hivers historiquement les plus froids ; l'hiver 1993-1994 est identifié comme l'hiver historique extrême des 20 dernières années.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer les raisons qui vous amènent depuis la cause R-3837-2013, Phase 2, à passer de l'hiver le plus froid en 20 ans à l'hiver le plus froid en 30 ans dans la présente cause.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-7

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Annexe 10, page 1, année 2013-2014, lignes 15, 32, 51 et 52.

Demande(s) :

- a) Année 2013-2014, ligne 15-Pointe selon formule de régression : Pourquoi faut-il ajouter $306 \text{ } 10^3\text{m}^3$ aux résultats de l'équation pour obtenir les pointes de la ligne 15 ?
- b) Ligne 32-Pointe selon formule de régression : Pourquoi faut-il ajouter $288 \text{ } 10^3\text{m}^3$ aux résultats de l'équation pour obtenir les pointes de la ligne 32?
- c) Ligne 51-Pointe selon formule de régression : Pourquoi faut-il ajouter $286 \text{ } 10^3\text{m}^3$ aux résultats de l'équation pour obtenir les pointes de la ligne 51?
- d) Ligne 52-Ajustement pour la demande 2015 : L'ajustement qui est écrit 0,027 ne devrait-il pas se lire 1,0207 ?
- e) Selon vos réponses aux sous-questions qui précèdent, veuillez rectifier au besoin.

B. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) - HORIZON 2016-2018

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-8

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, tableau 2, page 13 programme PE224-Hotte à débit variable :

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer la présence d'un montant négatif (-8 355\$) dans la colonne «Montants engagés avant 2015-2016 et payés après 2015-2016 sur la ligne du PE224. Veuillez rectifier au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-9

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, tableau 3, page 17, ligne *coûts évités* :

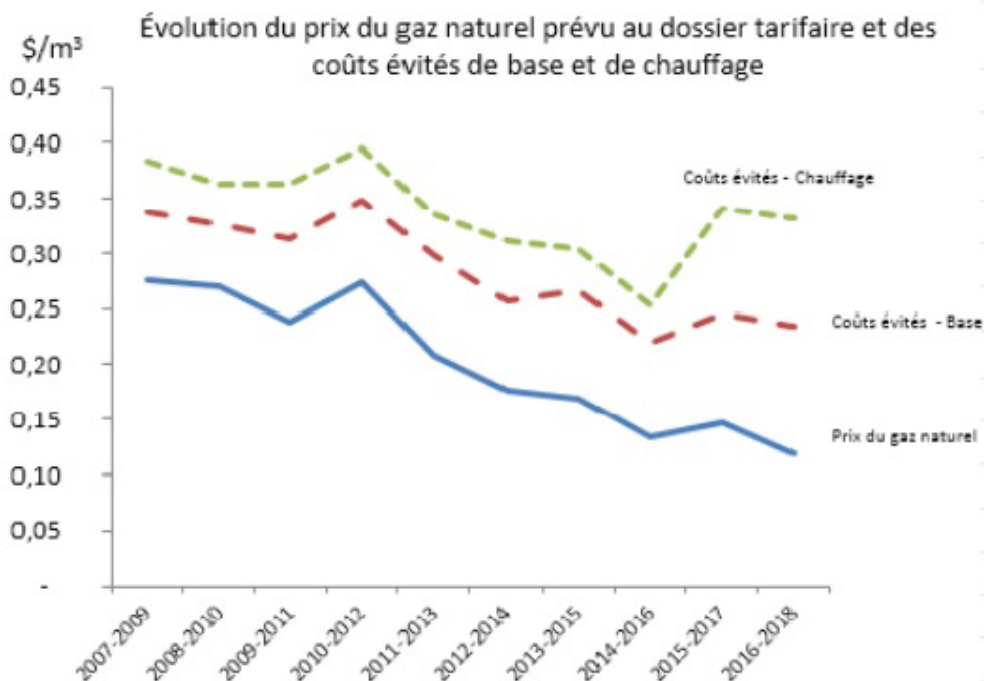
Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pourquoi l'évaluation des coûts évités est dans la colonne 2013-2014 alors que le dépôt est prévu pour la cause tarifaire 2014-2015. Veuillez rectifier au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-10

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, page 21, Figure 1 :

Figure 1



Demande(s) :

- a) Pourquoi la courbe des coûts évités en chauffage ne suit-elle pas les autres courbes ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-11

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, tableau 5, page 23 :

Bénéfices non-énergétiques associés aux Programmes d'économie d'énergie		
Participant	Administrateur de programme	Société
<ul style="list-style-type: none"> •Économies d'eau •Confort accru •Réduction du bruit •Équipement : coûts d'O&M moindres •Valeur accrue du bâtiment •Amélioration de la qualité de l'air intérieur et de la sécurité •Diminution des coûts d'opération (CI) •Bénéfices particuliers pour les MFR 	<ul style="list-style-type: none"> •Réduction des pertes et des coûts de recouvrement, notamment pour les MFR •Diminution des coûts de service, notamment pour les MFR •Réduction des risques liés à la planification de l'offre-demande 	<ul style="list-style-type: none"> •Réduction des GES •Réduction d'autres émissions atmosphériques (NOx, SO2, PM) •Diminution des prix d'énergie (gaz & électricité) •Impacts économiques (PIB, emplois, recettes fiscales) •Sécurité d'approvisionnement

- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0507, Gaz Métro-110, Document 2, tableau E, page 5, colonne prévisions TNT.
- iii) **HYDRO-QUÉBEC Distribution**, Dossier R-3905-2014, Pièce B-0038, HQD 10, Document 1, Annexe C, tableau C-2, page 36, ligne total du PGEÉ. Colonne TNT.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer comment les programmes d'économie d'énergie entraînent une diminution des coûts du gaz et de l'électricité alors que tous les programmes du PGEÉ de Gaz Métro présentent un test de neutralité tarifaire négatif (référence ii) et que globalement le PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution montre globalement un test de neutralité tarifaire négatif (référence iii) ? Le consultant Dunsky semble d'ailleurs plutôt considérer la chute des coûts du gaz naturel et de l'électricité comme étant un intrant réduit la valeur des bénéfices économiques associés aux programmes (B-502, Gaz Métro-110, Doc. 3, page 4).
- b) Quant à la réduction des GES (référence i), êtes-vous d'accord qu'il faudrait nuancer votre classement de celle-ci comme étant seulement un bénéfice non énergétique, puisque celle-ci est déjà en partie internalisée dans les coûts évités par le biais du SPEDE ? C'est d'ailleurs le but du SPEDE que d'internaliser au moins en partie cette externalité. Mais nous sommes évidemment fortement d'accord que la réduction des GES apporte un bénéfice non énergétique supérieur à ce que capte le SPEDE.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-12

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, tableau 7, page 25 et tableau 8, page 26

PE226 TCTR avant BNE 2015	Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments ou "Recommissioning" (projet pilote)	1 368 665 \$
PE226 TCTR avant BNE 2016	Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments ou "Recommissioning" (projet pilote)	59 295 \$

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer la baisse importante du TCTR avant bénéfices non-énergétique pour le *Programme PE226 Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments ou "Recommissioning" (projet pilote)* entre 2015 et 2016.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-13

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, pages 30 et 33.

Demande(s) :

- a) Lignes *Administration* \$: le Distributeur explique que le coût d'administration passe de 32 458 \$ (CT 2014-2015) à 60 649 \$ (CT 2015-2016) pour cause de *complexité supplémentaire à la gestion du programme*, dû aux thermostats intelligents. Veuillez élaborer sur la complexité de la chose qui justifie ce changement.
- b) La note en bas de page #3 donne comme référence « *Suivi des résultats d'évaluation du PGEÉ et FEÉ de Gaz Métro, Rapport d'évaluation 2015, Extract recherche Marketing, Calculs des effets de bénévolat des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, novembre 2014, p.20* ». Veuillez soit donner une adresse Internet où trouver ce document, ou le déposer au dossier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-14

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, pages 32-33.

Demande(s) :

- a) Le budget de l'activité de recherche AR103 comprends 10 000\$ pour la commercialisation de l'activité de recherche. Veuillez nous expliquer en quoi consiste la « *commercialisation de l'activité de recherche* ».

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-15

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, pages 34, 58 et 96, lignes *Commercialisation* :

- 1) PE106 Sensibilisation résidentielle (page 34);
- 2) PE204 Sensibilisation marché affaires (page 58);
- 3) PE214 Sensibilisation VGE (page 96).

Demande(s) :

- a) Veuillez justifier la disparité des montants accordés aux lignes *Commercialisation* de chacun de ces programmes, soit 60 000\$ (Résidentiel), 225 000 \$ (Marché affaires) et 100 000 \$ (VGE).
- b) Les clients résidentiels étant plus difficiles à rejoindre, notamment les MFR, ne serait-il pas justifié d'investir plus d'argent dans la sensibilisation de cette clientèle ? Veuillez dans votre réponse élaborer sur le coût des mesures de commercialisation propres à ce marché.
- c) A l'inverse, les marchés affaires et VGE étant plus faciles à rejoindre, notamment par le personnel commercial de Gaz Métro et lors d'événements de formation auxquels ces acteurs sont conviés (congrès/conférences/kiosques) ou dans des revues spécialisées leur étant adressées, ne serait-il pas justifié de réduire le montant d'argent accordé à la commercialisation auprès de cette clientèle ? Veuillez dans votre réponse élaborer sur le coût des mesures de commercialisation propres à ce marché.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-16

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, Fiche de Chauffe-eau sans réservoir ENERGY STAR-PE113, page 42, colonnes CT-2014-2015 et CT-2015-2016, lignes économies totales et TCTR ratio.

- a) Comment conciliez-vous le fait qu'entre la cause tarifaire 2014-2015 et la cause tarifaire 2015-2016 les économies totales passent de 51 105 m³ à 109 491 m³ (croissance de plus du double) alors que le test du TCTR ratio passe de 1,07 à 0,93 (donc un TCTR non rentable puisque moindre que 1) ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-17

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, page 72, Fiche d'Innovation-PE220, colonne 2014-2015 5/7 et ligne aide financière.

Demande(s) :

- a) Pourquoi y-a-t-il une aide financière de 38 250\$ dans la colonne CT 2014-2015 5/7 alors qu'il n'y a pas de participant ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-18

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, Fiche d'Innovation-PE220, page 72, colonne CT 2014-2015, ligne TP :

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pour quelles raisons le test du participant est si négatif dans la cause CT 2014-2015 à -151 868é Il y a pourtant des économies de prévues (105 000m³).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-19

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, pages 72, 84, 86, 94, 98, 100 lignes *Administration* :

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pourquoi les frais d'administration des programmes PE220 Innovation, PE226 « Recommissioning », PE233 Rénovation, PE211 Étude de faisabilité, PE218 Encouragement à l'implantation (secteur industriel) et PE219 Encouragement à l'implantation (secteur institutionnel) sont à ce point plus élevés que dans les autres programmes ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-20

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, Fiche de Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments ou « RECOMMISSIONING » (projet pilote)-PE226, page 84, colonne CT 2014-2015 5/7, lignes nombre de participants, aide financière unitaire et aide financière totale.

Demande(s) :

- a) Comment arrive-t-on à une aide unitaire de 10 046\$ et à un participant avec une aide financière globale de 80 367\$? Veuillez rectifier la pièce au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-21

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, pages 90-91, ligne *Suivi et évaluation* :

Demande(s) :

- a) Veuillez élaborer sur les raisons qui expliquent un coût prévu de 165 000 \$ pour le *suivi et l'évaluation* du programme PE235 Nouvelle construction en 2015-2016 et des 255 000\$ supplémentaires en 2016-2017.
- b) N'existe-t-il pas des logiciels qui permettent d'évaluer les simulations énergétiques des nouvelles constructions, à un bien moindre coût ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-22

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0507, Gaz Métro-110, Document 2, pages 1 et 2, tableaux A et B.

Demande(s) :

- a) Le tableau B présente **plus** de participants d'année en année pour les années 2015 à 2018, alors que le tableau A présente **moins** de m³ économisés d'année en année pour la même période. Pourtant, plusieurs programmes démontrent des économies d'énergie par participant supérieures à celles prévues. Veuillez expliquer comment alors plus de participants devraient alors générer moins d'économies en m³.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-23

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0507, Gaz Métro-110, Document 2, page 4, tableau D.

Demande(s) :

- a) À chacune des lignes *Développement et formation* de chacune des sections, les montants prévus l'an dernier n'ont pas été utilisés, puis de plus petits montants sont prévus pour l'année 2015-2016, suivis d'aucun investissement pour les années 2016 à 2018. Veuillez expliquer et, surtout, justifier ce désengagement en développement et formation.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-24

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-502, Gaz Métro 110, Document 3, Tableau 1, page 6.

Demande(s) :

- a) Etes-vous d'avis que les bénéfices non énergétiques doivent être monnayables pour être considérés ? Par exemple, la plupart des municipalités du Québec ne tarifie pas l'eau au volume.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-25

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-502, Gaz Métro 110, Document 3, page 9, 4^{ième} paragraphe, point iii :

Ces régions ont été sélectionnées sur la base des trois critères suivants : i) le TCTR 4 est le test principal pour évaluer la rentabilité économique des programmes 5 ; ii) les BNÉ sont intégrés en partie ou en totalité à cette analyse de rentabilité ; iii) la région a des cibles d'économies d'énergie parmi les plus ambitieuses en Amérique du Nord.

Demande(s) :

- a) De quelle région s'agit-il au point iii?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-26

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-502, Gaz Métro 110, Document 3, page 11, les deux avant derniers paragraphes :

Quant aux États du New Hampshire et de New York, ils ont une couverture modérée des BNÉ se limitant aux bénéfiques suivants : les économies d'eau (participant) ; la diminution des risques liés à la planification de l'offre-demande (administrateur) ; la réduction des émissions de GES et d'autres polluants (société).

La Californie n'inclut qu'un nombre très limité de BNÉ dans son calcul du TCTR, soit la réduction des émissions de GES et d'autres polluants (BNÉ pour la société). (Souligné par nous)

Demande(s) :

- a) Que faut-il comptabiliser selon vous comme BNÉ lorsque la réduction des GES est déjà incluse dans les coûts évités sous forme réduction du SPEDE?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-27

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-502, Gaz Métro 110, Document 3, Tableau 4, page 14, ligne Valeur accrue de la propriété.

Demande(s) :

- a) Comment expliquez-vous que la valeur de la propriété des MFR augmente davantage que les deux autres catégories, soit résidentiel existant et nouvelle construction?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-28

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-502, Gaz Métro 110, Document 3, Tableau 14, page 26, colonne Qualité de l'air et sécurité.

Demande(s) :

- a) Que représente la colonne Qualité de l'air et sécurité?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-29

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0504, Gaz Métro-110, doc. 4, Évaluation du programme PE124 Fenêtres EnergyStar, page 14 :

*Comme mentionné précédemment, il est difficile d'identifier la source exacte de cet écart **sans avoir accès aux fichiers de simulation et sans connaître les hypothèses utilisées pour évaluer les EAN du PE124**. Par exemple, il n'est pas impossible que le **taux d'infiltration**, spécifié dans les simulations pour les cas de référence, soit très différent de celui utilisé à la section 3.2.2. **A défaut d'avoir accès à cette information** et en raison du fait que les EAN du PE124 sont supérieures à celles des autres programmes similaires, Econoler recommande d'utiliser le calcul d'ingénierie présenté ci-dessus pour évaluer les EAN de fenêtres ENERGY STAR.*

[souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- a) Pourquoi Éconoler n'a-t-elle pas eu accès aux données mentionnées ci-dessus et soulignées en caractère gras ?
- b) Ces données existent-elles ? Comment pourraient-elles être obtenues ?
- c) Gaz métro serait-elle ouverte à l'idée d'offrir un programme visant l'évaluation du taux et de l'emplacement des infiltrations d'air dans les bâtiments de ses clients ?

**C. LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES
(CASEP)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-30

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-505, Gaz Métro 110, Document 5.

Demande(s) :

- a)** Quelle durée de vie attribuez-vous au remplacement du mazout par le gaz naturel ?

D. LE PROGRAMME DE RABAIS À LA CONSOMMATION (PRC) POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS ET PETITS CII

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-31

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-451, Gaz Métro 104, Document 3.

Demande(s) :

- a) La décision D-2015-088 du 5 juin 2015 rendue par la Régie aux dossiers R-3911-2014 et R-3912-2014 modifie-t-elle votre évaluation et vos propositions à l'égard du PRC ? Si oui, veuillez élaborer.

E. LES INVESTISSEMENTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-32

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, page 62, graphique 21

Préambule : Le graphique de la page 62 de la référence montre, pour le scénario de base, une demande qui passe de 5516 10⁶m³ en 2016 à 6736 10⁶m³ en 2019.

Demande(s) :

- a) Est ce que le réseau dans son état actuel est capable de transporter les volumes de gaz mentionnés jusqu'en 2019 ?
- b) Le cas échéant, veuillez indiquer la liste des renforcements requis en croissance de la demande, leur localisation et dates (et une approximation du coût de chacun si disponible). Veuillez déposer la planification de ces investissements.
- c) Parmi cette liste, veuillez indiquer la liste des projets en cours qui vont permettre cette accroissement de livraisons globales ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-33

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0436, Gaz Métro-103, Document 2, Vente de gaz naturel liquéfié au client GM GNL et impact sur le plan d'approvisionnement, page 4, ligne 7-10 :

*Considérant le fait que la capacité d'entreposage à l'usine LSR dédiée à la daQ est réduite, des capacités additionnelles de transport pourraient être requises afin de maintenir la sécurité d'approvisionnement de la clientèle. **Ces capacités additionnelles de transport sont définies comme étant l'outil de maintien de la fiabilité.***

[souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- a) Est ce que ces capacités additionnelles de transport qui sont définies comme étant l'outil de maintien de la fiabilité ont un impact sur la gestion des actifs ? Veuillez élaborer.
- b) Si ces capacités additionnelles sont considérés comme des besoins nouveaux y a-t-il un plan d'investissement pour répondre à ces besoins particuliers pour le GNL ? Veuillez déposer ce plan.
- c) Quel serait l'impact tarifaire de ces besoins nouveaux?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-34

Références:

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, pièce B-0454, Document Gaz Métro – 106, Document 1, Planification pluriannuelle des investissements pour la gestion des actifs. Page 3

Toutefois, le réseau prend de l'âge, augmentant du même coup les sommes à investir afin d'assurer que le réseau demeure sécuritaire. Une approche proactive de planification à long terme sur un horizon de plusieurs années devenait donc essentielle. C'est ainsi que Gaz Métro a mis en place, il y a quelques années, sa stratégie de gestion des actifs.

- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0454, Document Gaz Métro – 106, Document 1, Planification pluriannuelle des investissements pour la gestion des actifs. Page 16 tableau 5.

Demande(s) :

- a) Dans la référence i) on dit que le réseau prend de l'âge augmentant du même coût les sommes à investir. Or, au tableau 5 de la référence ii) on voit les investissements en gestion des actifs en dollars constant passer en 2015-2016 de 54,2 M\$ à 47,9 M\$ en 2019-2020. Comment expliquez vous cette divergence ?
- b) Le plan d'approvisionnement montre une croissance des besoins particulièrement avec le GNL. Or le plan de gestion des actifs ne montre aucune croissance. Comment expliquez-vous cette divergence ?

F. LES COÛTS DE LA PARTICIPATION DE GAZ MÉTRO AU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-35

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 10, lignes 11 à 15 :

À compter de 2017, Gaz Métro prévoit que la vente sera constatée avant la transformation de celui-ci en GNL par les clients. Ainsi, le volume sera comptabilisé en milliers de mètres cubes gazeux et le facteur d'émission applicable au gaz naturel sera appliqué.

Demande(s) :

- a) Veuillez énumérer les installations de GNL actuelles et prévues au Québec et leur volume en gaz à l'état gazeux (LSR à Pointe-aux-trembles, la future installation éventuelle desservant TCE à Bécancour, ...). Veuillez identifier le (client) propriétaire de chacune. Dans le cas d'installations futures, veuillez indiquer leurs dates de mise en service prévue.
- b) Le facteur d'émission du gaz liquéfié est-il susceptible de varier par rapport au volume gazeux qui lui correspond ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-36

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 12, Tableau 1.

Demande(s) :

- a) Au tableau 1, nous ne voyons pas les quantités de gaz naturel évitées par le PGEÉ dans la section des exclusions. Comment Gaz Métro intègre-t-elle les nouvelles économies de gaz (gaz non vendu grâce à l'efficacité énergétique des clients participants au PGEÉ) dans ses prévisions d'émissions ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-37

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 65/76, Rapport ÉcoRessources page 9, tableaux 3 et 5 :

Tableau 3 – Projections statistiques du prix (US\$ / t CO2e) de 2015 à 2020

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Dev Stand	Asym	Kurtosis
2015	\$ 12,40	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 55,00	2,50	10,84	129,64
2016	\$ 13,31	\$ 12,96	\$ 12,46	\$ 59,00	2,84	10,20	114,50
2017	\$ 14,66	\$ 13,88	\$ 13,19	\$ 63,00	4,57	6,79	48,08
2018	\$ 19,52	\$ 14,93	\$ 14,02	\$ 79,00	11,44	2,39	4,17
2019	\$ 20,95	\$ 16,03	\$ 14,92	\$ 100,00	12,18	2,41	4,40
2020	\$ 22,33	\$ 17,21	\$ 15,72	\$ 100,00	12,77	2,44	4,59

Demande(s) :

- a) Que signifient les colonnes « Dev Stand », « Asym » et « Kurtosis ». Et quelles informations nous apportent-elles ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-38

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 65/76, Rapport ÉcoRessources page 9, tableau 4 :

Tableau 4 - Probabilités statistiques du prix (US\$ / t CO2e) de 2015 à 2020

	1%	5%	12.5%	45%	50%	55%	87.5%	95%	99%
2015	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 22,00
2016	\$ 12,68	\$ 12,76	\$ 12,83	\$ 12,95	\$ 12,96	\$ 12,98	\$ 13,11	\$ 13,20	\$ 24,00
2017	\$ 13,44	\$ 13,57	\$ 13,67	\$ 13,85	\$ 13,88	\$ 13,90	\$ 14,12	\$ 14,35	\$ 48,00
2018	\$ 14,31	\$ 14,49	\$ 14,62	\$ 14,89	\$ 14,93	\$ 14,97	\$ 30,00	\$ 54,00	\$ 54,00
2019	\$ 15,25	\$ 15,47	\$ 15,64	\$ 15,98	\$ 16,03	\$ 16,08	\$ 32,00	\$ 58,00	\$ 58,00
2020	\$ 16,29	\$ 16,55	\$ 16,75	\$ 17,16	\$ 17,21	\$ 17,28	\$ 34,00	\$ 62,00	\$ 62,00

Demande(s) :

- a) Afin de nous aider à interpréter ce tableau, veuillez confirmer que les pourcentages inscrits en haut de colonnes représentent le pourcentage de chances que ces prix soient ceux qui adviendront dans la réalité ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-39

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 66/76, Rapport ÉcoRessources page 10 :

1) À noter que le modèle **ne peut pas donner de prix en-dessous du prix plancher**, mais que le prix plancher lui-même peut varier en fonction de la valeur qui est donnée à l'inflation dans l'itération considérée.

[Souligné en caractère gras par nous]

Tableau 7 - Fourchette des prix des scénarios baissier et haussier

US\$/tonne	Prix plancher	Baissier	Moyenne	Haussier
2015	\$12,10	\$ 12,10	\$ 12,40	\$ 22,00
2016	\$12,96	\$ 12,68	\$ 13,31	\$ 24,00
2017	\$13,87	\$ 13,44	\$ 14,66	\$ 48,00
2018	\$14,85	\$ 14,31	\$ 19,52	\$ 54,00
2019	\$15,92	\$ 15,25	\$ 20,95	\$ 58,00
2020	\$17,08	\$ 16,29	\$ 22,33	\$ 62,00

Demande(s) :

- a) Alors que la note 1) précise que le modèle ne peut pas donner de prix en-dessous du prix plancher, la tableau 7 montre des prix en-dessous du prix plancher dans la colonne « Baissier ». Est-ce une erreur ? Si non, veuillez expliquer svp.

G. LES INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX TROP-PERÇUS EN DISTRIBUTION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-40

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0509, Gaz Métro-111, Document 1, page 5, lignes 21 à 25 :

*L'indice des GES vise la réduction annuelle de 350 tonnes éq. CO₂ des GES découlant des activités de Gaz Métro. **La réduction est obtenue par la mise en place de projets à caractère récurrent.** Gaz Métro pourra aussi inclure des réductions découlant de l'adoption de programmes visant la réduction des émissions de GES provenant des employés, notamment au niveau des émissions associées au transport pour se rendre au travail.*

Demande(s) :

- a) La réduction annuelle de 350 tonnes éq. CO₂ des GES est-elle par rapport à l'année précédente ? Par rapport à une année de base ? Si oui laquelle ?
- b) La réduction annuelle de 350 tonnes éq. CO₂ par la mise en place de projets récurrents : Est-ce que cela signifie qu'une réduction atteinte de 350 tonnes éq. CO₂ qui perdure dans le temps est reconsidérée comme une réduction de 350 tonnes éq. CO₂ qui compte chaque année dans l'atteinte de l'indice annuel ?
- c) Y a-t-il un *rebasing* ? Devrait-il y en avoir ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-41

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0509, Gaz Métro-111, Document 1, 1) page 6 lignes 11 à 13 et 2) page 7, lignes 8 à 13 :

1) **Entre le 15 novembre et le 15 mars** de l'année suivante, Gaz Métro s'engage à respecter les étapes suivantes pour le recouvrement des clients à usage domestique :

2) Gaz Métro peut interrompre le service de gaz naturel du client qui en fait un usage domestique pour le chauffage de l'espace, dans les cas suivants:

- [...]
- la température minimale extérieure prévue par Environnement Canada pour la région et **pour les 24 prochaines heures n'est pas inférieure à moins 10 degrés Celsius**. [en gras par nous]

Demande(s) :

- a) Veuillez spécifier la Conditions de service qui reflète l'ensemble de cette pratique ainsi que la référence au dossier et à la décision de la Régie l'ayant approuvée.
- b) Qu'arrive-t-il si au-delà des « 24 prochaines heures » (après 30 heures par exemple), la température chute sous les -10 degrés Celsius ? Est-ce que Gaz métro rétablit alors le service ?
- c) Dans un cas où le propriétaire est responsable de payer la facture de chauffage au gaz d'un multiplex, mais qu'il ne paye pas sa facture, qu'arrive-t-il aux locataires au 15 novembre de cette année-là ? Veuillez référer aux Conditions de service et aux dispositions législatives pertinentes et expliquer comment Gaz Métro les interprète et les applique.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-42

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 8-9, lignes 22 et 1 :

1) Le pourcentage de réalisation de l'indice relatif aux émissions de GES est établi comme suit :

Tonnes de réduction de GES	Pourcentage de réalisation de l'indice
≥ 350 tonnes éq. CO ₂	100 %
0 tonne éq. CO ₂	0 %

Les résultats intermédiaires seront **interpolés**.

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer qu'ils sont interpolés de façon linéaire ?
